

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

32

Nombre de votants :

32

**Date de convocation :
8 novembre 2019**

**Date d'affichage :
21 novembre 2019**

L'AN deux mille dix-neuf, le **14 novembre**, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 8 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mme GRENET (à partir de la question n° 1bis), M. HURTUBISE, Mme LAFOND, M. LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL (jusqu'à la question n° 5), MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, VERMOREL, ZICOLA.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Vincent PERGET

M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Agnès MOLLON

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Nicole PICHARD pour la question n° 1

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Sophie MONCEL, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR à partir de la question n° 6

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre CERLES

M. Catherine VILLER, Conseillère Municipale
absente

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Jacquie DIOGON

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20191114-DELIB191126-DE
Date de télétransmission : 18/11/2019
Date de réception préfecture : 18/11/2019

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2019**

QUESTION N° 26

OBJET : Subvention exceptionnelle et convention de partenariat sportif et d'image avec l'association de Johan NIGON « Bobby's Racing junior »

RAPPORTEUR : Daniel GRENET

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 28 octobre 2019.

Monsieur Johan NIGON, pilote de moto professionnel riomois, sollicite via son association une aide financière de 1 000 € afin de l'accompagner dans le déroulement de sa carrière. Monsieur NIGON est un sportif de très haut niveau puisqu'il va participer durant la saison 2019-2020 aux plus grandes courses de motos télévisées partout dans le monde (Bol d'Or, 8h de Sépang, 24h du Mans...).

En contrepartie de cette subvention, le logo de la Ville sera apposé sur sa combinaison, sa moto et ses réseaux sociaux. Son association propose aussi d'organiser une exposition sur Riom. D'autres projets pourront aussi être envisagés.

Ce partenariat, matérialisé par une convention, est une belle opportunité pour la Commune de développer son image et de favoriser son attractivité sur le plan national et l'international.

Les crédits seront prélevés sur la ligne subventions aux associations sportives, enveloppe 5908.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association de Monsieur Johan NIGON, « Bobby's Racing junior »,**
- **approuver la convention de partenariat sportif et d'image entre la Commune de Riom et l'association « Bobby's Racing junior » et autoriser le Maire ou son représentant à la signer.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 14 novembre 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL